

BSV n° 19 – 03 octobre 2018

## ARBUSTES ET GAZONS

**Situation phytosanitaire en région**

**Situation phytosanitaire en serres de production**

**Observations ponctuelles**

**Herbes indésirables dans les cimetières**

## À RETENIR CETTE SEMAINE

- **Buis : Co-existence de chenilles de la deuxième et de la troisième génération annuelle. Des papillons ont été piégés en Alsace.**
- **Rosiers : Développement de l'oïdium sur feuillage et boutons floraux.**
- **Gazons : Début de la fusariose hivernale**

**Vous souhaitez devenir observateur ? N'hésitez pas à contacter :**

**Alexandre BENOIST de la FREDON Champagne-Ardenne au 03 26 77 36 64**

**Julie DESBOUGES de la FREDON Lorraine au 03 83 33 86 70**

**Virginie AUBERT de la FREDON Alsace au 03 88 82 18 07**



## Buis

F

A

### Pyrale : poursuite des dégâts

**Stades de développement observés :** Plusieurs stades cohabitent : Chenilles âgées de la deuxième génération annuelle (> 3 cm), chrysalides, jeunes chenilles de la troisième génération annuelle (< 1 cm), chenilles inactives prêtes à passer l'hiver (constitution d'une logette de feuilles et d'un cocon de soie autour de la larve). Des papillons ont été piégés en Alsace.

**Dégâts observés/incidence :** Défoliations marquées, décapage de l'épiderme des feuilles et de l'écorce des rameaux.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Horbourg-Wihr (68), Sainte-Marie-aux-Mines (67), Strasbourg (67) ;
- **Champagne-Ardenne :** Reims (51), Sapignicourt (51) ;
- **Lorraine :** Nancy (54), Rambervillers (88).



Chenille (stade L2) décapant l'épiderme d'une feuille de buis (Source : A.BENOIST, Fredon CA)

**Seuil indicatif de risque :** présence d'un individu.

**Facteurs de risque :** Présence de chenilles lors de la première génération annuelle, capture de papillons en juillet-août.

**Analyse de risque :** Les chenilles issues de la troisième génération annuelle pourront entamer leur développement. Elles doivent atteindre le stade L3 (> 2cm) pour pouvoir se mettre en diapause et passer l'hiver.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- Surveillance des dégâts précoces : décapage de l'épiderme des feuilles ;
- Application d'un larvicide de biocontrôle pour cibler les jeunes chenilles. Il est peu efficace contre les larves plus développées (> 2 cm).



## Rosiers

F

A

### Pucerons

**Stade de développement observé :** Adultes, quelques rares larves.

**Dégâts observés/incidences :** Les populations présentes ne causent pas de dégâts particuliers.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Strasbourg (67) ;
- **Champagne-Ardenne :** Sapignicourt (51) ;
- **Lorraine :** Rambervillers (88)

**Seuil indicatif de risque :** supérieur à 40 individus par tiges.

**Facteurs de risque :** apports azotés trop importants.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Prophylaxie :** supprimer les tiges trop atteintes, raisonner les apports d'engrais. Arroser le feuillage permet de limiter le développement de la fumagine.

- **Lutte biologique** : favoriser l'implantation d'auxiliaires naturels (paillage, diversité floristique...). Leur présence est attestée en région (coccinelles asiatiques adultes).
- **Produits de biocontrôle** : huiles de colza, huiles de paraffine.
- **Substances de base** : ortie, *Urtica spp.*

## I Tenthredes du rosier

F

A

**Stade de développement observé** : Larves de la tenthrède ceinturée du rosier (*Photo*). Ces larves sont également appelées « fausses-chenilles » et appartiennent à l'ordre des hyménoptères (guêpes). Voir le [BSV n°3](#) du 03 mai 2018 pour les éléments de distinction avec les chenilles.

**Dégâts observés/incidences** : Trous dans les feuilles, défoliation de quelques rameaux.

### **Secteurs d'observation :**

- **Alsace** : Non observé ;
- **Champagne-Ardenne** : Reims (51) ;
- **Lorraine** : Secteur de Nancy (54).

**Seuil indicatif de risque** : non défini.

**Facteurs de risque** : La durée des stades larvaires dépend de l'espèce présente, mais dépasse rarement les 2-3 semaines.

### **Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Prophylaxie** : Favoriser la présence et la nidification d'oiseaux insectivores. L'utilisation de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* n'est pas adaptée contre ces insectes.



Larve de tenthrède sur rosier (Source : A.BENOIST, Fredon CA)

## I Maladie des taches noires

F

A

**Stade de développement observé** : taches pouvant faire plus de 2 cm de diamètre.

**Dégâts observés/incidences** : taches coalescentes, jaunissement du feuillage, chute des feuilles les plus atteintes.

### **Secteurs d'observation :**

- **Alsace** : Sainte-Marie-Aux-Mines (68), Strasbourg (67) ;
- **Champagne-Ardenne** : Reims (51), Saignicourt (51) ;
- **Lorraine** : Nancy (54), Rambervillers (88).

**Seuil indicatif de risque** : non défini.

**Facteurs de risque** : sensibilité variétale, station (sols lourds, plantation trop dense), chaleur (15 °C à 27 °C) et eau sous forme liquide pour la germination des spores.

Sensibilité maximale des feuilles atteinte 1 à 2 semaines après leur étalement complet. Températures élevées l'après-midi.

### **Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Lutte préventive éthologique** : sélectionner des rosiers reconnus pour leur résistance à cette maladie. Sélectionner des cultivars labellisés ADR ou AARS.
- **Prophylaxie** : Éviter de mouiller le feuillage, arroser au pied de la plante. Éviter les arrosages le soir. Planter en situation aérée. Couvrir le sol d'un paillage.
- **Substances de base** : prêle, *Equisetum arvense*. Ortie, *Urtica spp.*

## Anthracnose

F

A

**Stade de développement observé :** Taches noires/violacées dont le centre évolue vers une zone nécrotique grise entourée d'une auréole noire.

**Dégâts observés/incidences :** Présence de multiples taches nécrotiques sur variétés sensibles. La maladie se développe essentiellement sur les feuilles de la base du couvert végétal. Chute des feuilles les plus atteintes.

**Secteurs d'observation :**

- Alsace : Non observé ;
- Champagne-Ardenne : Reims (51) ;
- Lorraine : Nancy (54), Rambervillers (88).

**Seuil indicatif de risque :** non défini.

**Facteurs de risque :** sensibilité variétale. Combinaison de conditions humides (en matinée) et de températures moyennes (l'après-midi).

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Prophylaxie :** limiter l'arrosage du feuillage. Planter en situation aérée. Couvrir le sol d'un paillage.
- **Substances de base :** prêle, *Equisetum arvense*. Ortie, *Urtica spp.*

## Oïdium

F

A

**Stade de développement observé :** Développement d'un feutrage superficiel blanchâtre sur boutons floraux et sur feuilles.

**Dégâts observés/incidences :** Crispation du feuillage (surtout les jeunes feuilles).

**Secteurs d'observation :**

- Alsace : Sainte-Marie-Aux-Mines (68), Strasbourg (67) ;
- Champagne-Ardenne : Reims (51) ;
- Lorraine : Nancy (54), Rambervillers (88).

**Facteurs de risque :** sensibilité variétale, températures comprises entre 10 et 25 °C pour une hygrométrie relative comprise aux alentours de 70 à 80 %. Les faibles rosées matinales favorisent sa présence.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Lutte préventive éthologique :** sélectionner des rosiers reconnus pour leur résistance à cette maladie. Sélectionner des cultivars labellisés ADR ou AARS.
- **Prophylaxie :** limiter l'arrosage du feuillage, surtout en soirée. Planter en situation aérée. Couvrir le sol d'un paillage.
- **Produits de biocontrôle :** huiles essentielles d'orange douce, soufre.
- **Substances de base :** prêle, *Equisetum arvense*. Ortie, *Urtica spp.* Bicarbonate de sodium, Hydrogénocarbonate de sodium.



*Oïdium sur feuillage et boutons floraux*  
(Source : A.BENOIST— Fredon CA)

## Rouille

F

A

**Stade de développement observé :** pustules jaune-orangées au revers des feuilles (*photo*).

**Dégâts observés/incidences :** faible, persistance de petits foyers sur quelques feuilles des rosiers en situation ombragée et reconnue sensible à ce pathogène.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Non observé ;
- **Champagne-Ardenne :** Reims (51), Sapignicourt (51) ;
- **Lorraine :** Secteur de Nancy (54), Rambervillers (88).

**Seuil indicatif de risque :** non défini.

**Facteurs de risque :** sensibilité variétale, station, forte humidité et températures proches de 15 °C à 22 °C. Les rosiers de type *Rosa x alba* figurent parmi les plus sensibles.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Lutte préventive éthologique :** sélectionner des rosiers reconnus pour leur résistance à cette maladie. Sélectionner des cultivars labellisés ADR ou AARS.
- **Prophylaxie :** limiter l'arrosage du feuillage, mais arroser les rosiers. Planter en situation aérée. Couvrir le sol d'un paillage.
- **Substances de base :** prêle, *Equisetum arvense*. Ortie, *Urtica spp.*



*Rouille sur rosier* (Source : A.BENOIST— Fredon CA)

## Acariens

F

A

**Stade de développement observé :** Adultes, larves. Foyers localisés et peu importants.

**Dégâts observés/incidences :** dépigmentation des feuilles (bronzage), présence des quelques fils de soies.

**Secteurs d'observation :**

- **Lorraine :** Rambervillers (88)

**Seuil indicatif de risque :** Non défini.

**Facteurs de risque :** augmentation des températures et faible hygrométrie.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Prophylaxie :** Ne pas utiliser de produits insecticides à large spectre qui favorisent le développement des acariens.
- **Lutte biologique :** favoriser la présence ou réaliser des lâchers de chrysope, d'acariens prédateurs (*Neoseiulus californicus*).
- **Produits de biocontrôle :** huile de colza estérifiée.



### Fusariose hivernale

**Dégâts observés/ incidence :** Premières tâches sur gazons d'ornement.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Sainte-Marie-Aux-Mines (68) ;

**Seuil indicatif de risque :** variable en fonction des facteurs (sensibilité de la plante, fréquence de piétinement, conditions climatiques).

**Facteurs de risque :** Humidité sous forme de pluie fine ou brouillards, neiges. Sol au pH>6. Couche de feutre < à 5mm.

**Prophylaxie et lutte biologique :** Réduire la présence du pâturin annuel, aérer et décompacter le sol, fertiliser le gazon en fonction de ces besoins.



### Fil rouge

**Dégâts observés/ incidence :** présence sur fairways, greens, tours de greens, terrains de sports collectifs et gazons d'ornement.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Sainte-Marie-Aux-Mines (68) ;

**Seuil indicatif de risque :** variable en fonction des facteurs (sensibilité de la plante, fréquence de piétinement, conditions climatiques).

**Facteurs de risque :** temps frais et humide, faible fertilisation en azote. Précipitations régulières.

**Prophylaxie et lutte biologique :** une fertilisation raisonnée adaptée à la saison et fractionnée de façon régulière permet de réduire le développement de cette maladie de faiblesse. Laver et désinfecter les tondeuses et outils d'entretien régulièrement.



## Observations en serres de production

Bioagresseur	Espèce végétale	Indice de pression		Lutte biologique effectuée
PUCERONS	Dipladenia, Hibiscus, Kalanchoé			Lâcher de chrysope
COCHENILLES FARINEUSES	Asplenium, Bananier nain, Ficus, Fougères			Lâcher de <i>Cryptolaemus montrouzieri</i>
COCHENILLES À CARAPACE	Caféier, Orchidées			Lâcher de <i>Metaphycus flavus</i>
COCHENILLES DU FUSAIN	Dracena, Kentia, Senseveria			
COCHENILLES PULVINAIRES	Citronnier			
ACARIENS	Alocasia, Calocasia, Chamaedorea			
OIDIUM	Pensées			

Données issues des serres de : Reims.

## Dégâts d'otiorhynques

**Dégâts observés/ incidence :** Morsures caractéristiques en encoche sur feuilles de troène, causés par les otiorhynques adultes.

**Secteurs d'observation :**

- Lorraine : Nancy (54)
- Champagne-Ardenne : Région de Reims (51) ;

**Seuil indicatif de risque :** Non défini.

**Analyse de risque :** Bien que causant des dégâts au feuillage, les adultes n'engendrent que des dégâts esthétiques aux plantes touchées. Les larves se développent dans le sol en consommant le chevelu racinaire et les tissus extérieurs de l'écorce des principales racines et du collet. A terme, le végétal peut flétrir et mourir.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Prophylaxie et conception paysagère :** Eviter la création d'un massif composé uniquement d'espèces sensibles. Le binage du sol en surface, l'été et en début d'automne, permet une destruction directe et expose les larves restantes à leurs prédateurs naturels (musaraigne, hérisson et oiseaux).
- **Lutte biologique :** Utilisation de nématodes entomopathogènes (*Heterorhabditis megidis*, *H. bacteriophora*, *Steinernema carpocapsae* et *S. krausser*). L'application de ces espèces d'auxiliaires est efficace à des températures comprises entre 12 et 25°C sur sol humidifié au préalable.



*Morsures foliaires sur Troene*

(Source : J.DESBOUGES—  
Fredon Lorraine)

## Herbes indésirables dans les cimetières

Dans moins d'un mois, ce sera la Toussaint et les dernières opérations de désherbage vont avoir lieu pour ce moment dans les cimetières. À ce titre, pour une bonne et une moindre utilisation des produits phytosanitaires, il est rappelé que :

– Seuls les cimetières ne faisant pas l'objet d'un usage de promenade ou d'espace vert (cimetières où repose un défunt connu, présence de sépultures classées par l'Académie des Beaux-Arts et d'attrait touristique...) peuvent être traités avec des produits phytosanitaires conventionnels en respectant, notamment, les règles suivantes :

– Pour les traitements dans les lieux fréquentés par le public, il faut respecter les règles d'information, de balisage, d'éviction du public (de 6 à 48 heures selon la toxicologie du produit, les produits classés CMR se sont vus attribuer un délai de réentrée minimal de 48 heures depuis le 5 mai 2017) et de limitation des types de produits mis en place par l'arrêté du 27 juin 2011.



*Enherbement de cimetière à Tritteling Redlach (57)*

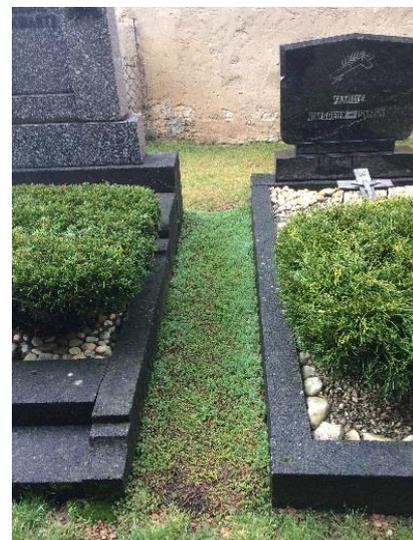
(Source : M.MARTIN— Fredon Lorraine)

- Le port des Équipements de Protection Individuelle intégrale (combinaison, gants, masque, lunette, bottes) est obligatoire lors de tous les traitements.
- Les traitements phytosanitaires sont soumis à des zones non traitées de 5 mètres minimum autour des cours d'eau et des plans d'eau (voir prescription de ZNT sur l'étiquette du produit). Le traitement des fils d'eau et caniveaux raccordés aux réseaux de récupération des eaux pluviales et usées est interdit, quel que soit le produit utilisé.
- Les opérations de désherbage chimique curatives s'effectuent uniquement par tâche.
- Les traitements phytosanitaires (pulvérisation et poudrage) sont interdits à des vents de plus de 19 km/h. Prévoir 4 à 6 heures sans pluie durant et après traitement à une température de 8 °C au minimum.
- L'usage du Glyphosate n'est autorisé qu'à hauteur de 2 880 g/ha/an sur surface perméable et de 1 550 g/ha/an sur surface imperméable.
- Le désherbage manuel et le binage figurent parmi les méthodes les plus durables pour désherber les surfaces perméables.
- Le balayage régulier des trottoirs et caniveaux en surface imperméable est le meilleur moyen d'empêcher l'accumulation de matières organiques (feuilles mortes) et ainsi d'éviter la germination des graines au sol.
- La mise en place, en amont, d'un plan de communication global à l'échelle de la collectivité est impérative pour que la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'acceptation de l'herbe en milieu urbain soient acceptées et comprises par le plus grand nombre.

Dans un certain nombre de cas, la végétalisation des allées des cimetières, des espaces inoccupés et des espaces intertombe permettent une meilleure intégration de la végétation spontanée, permettant ainsi de se passer de l'usage de produits herbicides. La conception du cimetière et la distribution des tombes sont des éléments importants pour une bonne intégration paysagère et faciliter l'entretien des surfaces perméables.



**Enherbement de cimetière à Jeuxy (88)** (Source : M.MARTIN—  
Fredon Lorraine)



**Sedum en intertombe à Tritteling-  
Redlach (57)** (Source : J.DESBOUGES—  
Fredon Lorraine)

## Indicateurs de risque

Ces indicateurs ont pour but d'affiner l'analyse de risque en espaces verts. Seul l'aspect ornemental est pris en compte dans ce BSV lorsque des dégâts liés à un bioagresseur sont observés. Pour les plantes ayant également une fonction nourricière (ex. : arbres fruitiers veuillez vous référer au BSV de la filière appropriée). L'agressivité du bioagresseur est exprimée en comparant l'état d'une plante saine, en pleine vitalité, indemne de toute faiblesse et exposée dans des conditions environnementales saines et optimales, face à une plante attaquée.

### Fréquence

<b>F</b>	<b>Répandu</b> : qualifie les espèces communément observées sur l'ensemble du territoire.
<b>F</b>	<b>Commun</b> : qualifie les espèces observées régulièrement, mais pas partout (fréquemment localement) par le réseau d'observateurs.
<b>F</b>	<b>Rare</b> : qualifie les espèces peu communes, observées occasionnellement.

### Agressivité

<b>A</b>	<b>Élevée</b> : Le bioagresseur peut tuer les plantes saines ou les endommager durablement dans un délai relativement bref. Il n'est pas forcément la cause directe des dégâts (ravageur secondaire).
<b>A</b>	<b>Moyenne</b> : Le bioagresseur n'est normalement pas apte à tuer la plante ou à fortement dégrader sa vitalité sauf en cas d'exposition prolongée ou de facteurs aggravants.
<b>A</b>	<b>Faible</b> : Le bioagresseur n'a pas d'influence négative significative sur la survie de la plante. Il peut être à l'origine de dommages esthétiques. Il peut toutefois être vecteur de maladies.

**Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet  
de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :**

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



**Édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture GRAND EST  
sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau JEVI :**

### **Alsace**

Villes de : Horbourg-Wihr, Betschdorf, Sainte-Marie aux Mines, Erstein, Rixheim, Brunstatt-Didenheim, Mulhouse, Wissembourg. Autres structures : Communauté de Commune du Val d'Argent, Port autonome de Strasbourg, Comptoir Agricole Espaces Verts, S.A.R.L Vurpillot, CFPPA de Rouffach, Élagage et Paysages du Haut-Rhin, Golf d'Ammerschwyr, FREDON Alsace.

### **Champagne-Ardenne**

Villes de : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Épernay, Fère-Champenoise, Nogent, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sapignicourt, Troyes. Autres structures : Centre hospitalier Bélaïr (Charleville-Mézières), Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, CFPPA de Saint-Pouange, Groupe COMPAS, FREDON Champagne-Ardenne.

### **Lorraine**

Villes de : Jarny, Nancy, Toul, Bouxières-aux-Dames, Ligny-en-Barrois, Metz, Hagondange, Mirecourt, Rambervillers. Autres structures : golfs de Bitche, d'Aingeray, d'Épinal, ABMC de Saint-Mihiel, de Lorraine, d'Épinal, de Meuse-Argonne, Jardin botanique Jean-Marie PELT (site de Villers-lès-Nancy et jardin d'altitude), FREDON Lorraine.

**Rédaction :** A.BENOIST, FREDON CA ; J.DESBOUGES, FREDON Lorraine ; V.AUBERT, FREDON Alsace

**Coordination et renseignements — Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :**

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : [claire.collot@grandest.chambagri.fr](mailto:claire.collot@grandest.chambagri.fr)

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Grand Est

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.